

Information et démocratie

par Jacques FAUVET,
Rédacteur en chef du *Monde*.

★

La démocratie ressemble au bonheur ou plutôt à la santé : on y pense quand on craint de la perdre. En effet, que d'articles, que d'entretiens, que de colloques, que de conférences, que de communications, que de « laïus », sur la démocratie. Mais, qu'est-ce que la démocratie ? Qu'est-ce que signifie le mot même « démocratie » ? Ne finit-il pas, dans le torrent des événements ou le flot des discours, par être une sorte de galet sans contours, sans arêtes, sans emploi. La preuve en est que jamais, ou rarement, ce mot n'est prononcé sans qu'on y ajoute aussitôt un adjectif, un qualificatif : on parle de la démocratie parlementaire, présidentielle, populaire, socialiste. Les juristes parlent de la démocratie formelle et réelle, classique et vivante. M. Soekarno nous a proposé la démocratie dirigée ; le général Franco, qu'on s'étonne un peu de trouver là, nous parle de la démocratie organique ; M. Raymond Aron a défini la démocratie stabilisée et, enfin, un de nos hommes politiques les plus imaginatifs, M. Edgard Faure, a inventé la démocratie télévisuelle et la démocratie faustienne.

Ce qui m'oblige un peu, sans pédanterie, à vous proposer une définition ou des définitions. Sur trois plans.

1. Le plan du concept, d'abord : la démocratie s'efforce de concilier deux aspects de la liberté, qui sont d'ailleurs complémentaires : la liberté autonomie et la liberté participation. La liberté autonomie appelle, exige l'octroi et le respect de droits individuels et la liberté participation appelle, exige l'octroi et le respect de droits politiques. Les droits individuels et les droits politiques, qui sont un peu confondus dans notre esprit, sont pourtant distincts

et l'ont d'ailleurs été historiquement, puisque les droits individuels ont précédé les droits politiques, notamment pour les femmes.

Pour le respect des droits individuels, les peuples, bien des peuples, ont fait bien des révolutions et, cependant, ils ont pu constater que, usant des droits politiques, ils aboutissaient à un déclin et même à un anéantissement des droits individuels, car les révolutions conduisent souvent d'un pouvoir faible à un pouvoir fort, moins respectueux que l'autre des droits individuels.

2. Sur le plan des valeurs, la démocratie considère l'homme, non point comme un esclave, ni même comme un sujet, mais comme un citoyen qui a, à la fois, le sens de l'homme et le sens de la communauté et qui trouve son épanouissement d'homme au sein même de la communauté. L'homme, dans une démocratie, n'est pas un esclave. Oh, il n'y a plus d'esclave du pouvoir politique dans notre monde occidental, mais combien y a-t-il d'esclaves inconscients de la société, des techniques. Joseph Folliet a pu dire que chez l'homme des masses, « les jugements et les sentiments étaient banalisés ; sa conscience est un carrefour où se croisent les lieux communs de la presse ou de la radio, son cœur est un trottoir où déambulent des sentiments de série ». Est démocrate un homme qui ne se satisfait pas de cette situation là. Dans une démocratie, les hommes s'efforcent donc d'être maîtres de leur vie sociale, de leur vie communautaire, et c'est, certes, un idéal vers lequel on tend toujours sans jamais l'atteindre, ni même le conserver très longtemps. C'est comme un élan qui prend son vol, retombe, rebondit dans le temps et s'incarne dans des institutions politiques et des structures sociales changeantes. C'est, hélas ! un

élan aujourd'hui arrêté. Car, si la démocratie est une idée conquérante, on peut constater que les hommes et les sociétés sont presque tous sur la défensive ; ils se défendent contre le pouvoir et son emprise ; ils se défendent contre les techniques offensives et envahissantes de l'information moderne.

3. Troisième essai de définition qui servira un peu de « convention de manœuvre » entre nous : définition de la démocratie quant au régime. Ce n'est pas, contrairement à ce que croient beaucoup de Français, la possibilité de renverser le gouvernement tous les six mois. Premier critère : est démocratique un régime où le peuple est appelé régulièrement et librement à désigner directement ou indirectement les responsables du pouvoir politique et, si possible, économique. C'est une affaire d'institutions, certes, mais aussi de partis politiques, d'état d'esprit, d'information et cette démocratie là suppose le respect de la minorité par la majorité, notamment quant aux moyens de diffusion, d'information, et spécialement en période électorale. Ce premier critère de la démocratie permet d'observer qu'en 1939 aucun pays d'Europe méridionale, centrale et orientale, sauf un : la Tchécoslovaquie, ne correspondait à cette définition ; ce qui permet en passant de mettre un peu de relativité dans notre sujet et de penser que des pays, des peuples, dont on n'imagine qu'ils peuvent souffrir depuis la guerre de l'absence de liberté en souffrent moins dans la mesure où ils ne l'ont jamais connue. A commencer par la Pologne en 1926 et à terminer par la Bulgarie en 1934, tous ces pays, sauf un, n'avaient plus de régime démocratique en 1939.

Mais il y a un autre critère inséparable du premier : est démocratique un régime où le peuple participe de manière active et continue à sa vie politique, ou son histoire n'est pas subie, mais où elle est voulue. Et ce critère, il faut en convenir, se rencontre bien souvent dans des types de régime que nous sommes habitués à classer comme non-démocratiques ou de démocraties populaires et où les peuples ont effectivement l'impression, le sentiment, quelquefois la certitude de participer à leur vie politique, à leur avenir politique, à la construction de leur avenir, alors que chez nous, dans les démocraties occidentales, les peuples participent d'une manière discontinue, et en tout cas peu sentie à l'histoire et à l'avenir politique de leur pays.

C'est une affaire là encore d'institutions, mais plus encore de corps intermédiaires, d'information, d'éducation, c'est-à-dire, d'écoles, de mouvements de jeunes et même d'églises.

MOYENS ET LIMITES

Voici défini, si vous le voulez, le premier terme de mon sujet : la démocratie. Le second terme maintenant : l'information. Qu'est-ce que l'information ?

1. Les moyens de l'information sont connus : la presse, la radio, la télévision, le cinéma, le livre. Mais quand on a dit cela, on s'aperçoit aussitôt que, dans une société moderne, les moyens de l'information dépassent ces techniques classiques, qu'il est très difficile de distinguer les moyens propres de l'information de tout ce qui constitue l'environnement social et moral de l'individu. Car le genre même de vie de l'individu est un élément d'information, je ne parle pas seulement des conversations, mais de tout ce qu'il voit et de tout ce qu'il vit.

Car c'est tout son genre de vie qui conditionne, chez l'individu, un état de curiosité, et surtout un état de réceptivité à l'information. Et c'est aussi tout le conditionnement social et moral d'un peuple qui établit ou qui détruit une échelle de valeurs en fonction de laquelle l'information aura pour lui un sens ou n'en aura pas du tout.

Mais, s'il est difficile de distinguer les techniques mêmes de l'information de tout l'environnement social, il est non moins difficile de confondre toutes les techniques de l'information. Car la presse, qui était, jusqu'à présent, le moyen courant de l'information, a peu de raisons, peu de conditions, peu d'incidences communes avec la radio et plus encore avec la télévision. Nous sommes en présence de deux techniques si fondamentalement différentes qu'il est difficile d'en parler de la même façon.

2. L'objet de l'information courante, classique, ancienne, c'étaient les faits. L'information a pour but de produire, de reproduire un certain nombre d'événements. Mais on s'aperçoit vite, ne serait-ce que par la confrontation des différents types d'information comme des différents types de sociétés

politiques, que les faits sont inséparables des idées. Il n'y a d'abord pas de faits à l'état brut. Un fait devient une information lorsqu'il est éclairé par une idée, une idée qui permet d'ailleurs la sélection des faits. Il se passe, en effet, à chaque instant dans notre monde des multitudes d'événements, et cependant peu viennent dans nos colonnes ou sur nos ondes, la sélection s'opère en fonction de quoi ? En fonction d'une idée, d'un critère, d'une philosophie de l'information qui retient le fait et lui confère de l'importance, de la valeur, de l'intérêt. Et c'est pourquoi il est extrêmement difficile, voire impossible, de distinguer l'information de la formation. De même d'ailleurs qu'il est difficile de distinguer l'instruction de l'éducation. L'enseignement par lui-même comporte une part d'éducation, l'information comporte par elle-même une part de formation. Et c'est pourquoi il est également difficile d'opposer les journaux d'information aux journaux d'opinion. En réalité, tous les journaux sont d'opinion; la bêtise elle-même est une opinion. C'est d'ailleurs la plus répandue ou l'une des plus répandues.

3. Les limites de l'information. Et d'abord celles de la presse écrite. Nous sommes très attentifs à tous les phénomènes de presse, moins attentifs aux phénomènes de la télévision et, cependant, d'après tous les sondages que l'on a faits, au moins en France, les hommes et surtout les femmes ont comme principal moyen d'information la radio et la télévision. Autres limites, celles de l'influence de la presse. Oh ! certes ! les grands journaux à petit tirage ont de l'influence sur les gens qui ont de l'influence. Il y a donc un phénomène de multiplication, et si l'on touche dix personnes valables, on peut penser que ces dix personnes ont de l'influence sur dix autres et lesquelles ont de l'influence sur dix autres, avec une progression géométrique. On se donne ainsi bonne conscience et bonne réputation. En fait, de moins en moins, la presse écrite a une influence sur l'opinion. Des sondages, là encore, ont été faits. On a pu constater, par exemple, que dans les grands conflits politiques, la presse écrite avait une influence relativement faible. Les trois élections de Roosevelt ont été faites avec respectivement 40 %, 36 % et 23 % des quotidiens américains pour Roosevelt, et cependant, il a été élu. Truman avait 10,3 % des journaux américains pour lui et il a été élu. Le Front Populaire a triomphé en 1936 en France

et il n'avait pratiquement pas de journaux pour lui. Et le général de Gaulle continue d'avoir la majorité à tous les referendums et, cependant, presque tous les journaux sont contre lui.

Si l'on considère maintenant, non plus les tests électoraux, mais les problèmes, une de nos grandes querelles passionnelles a été, en 1952-1954, la querelle de la communauté européenne de défense, qui portait essentiellement sur le réarmement de l'Allemagne. Un journal comme *Le Monde* qui, tout en faisant place à l'information objective, aux tribunes libres d'opinion contraire, avait dans son ensemble milité contre le réarmement de l'Allemagne, avait 43 % de ses lecteurs pour, 49 % contre et 8 % qui ne se prononçaient pas. Cependant, à quelques mois de distance, on constatait une évolution et les lecteurs favorables à la communauté européenne de défense diminuaient, tandis que les lecteurs défavorables augmentaient. De sorte que l'influence n'avait été que relative, d'une part, parce qu'une bonne partie de ses lecteurs étaient demeurés hostiles et, d'autre part, au terme d'une campagne, malgré tout assez active et par moments passionnée, le journal n'avait déplacé qu'un faible pourcentage de ses lecteurs dans un sens défavorable à la communauté européenne de défense. Il est probable que si, à l'époque, la télévision avait existé et que si la campagne s'était opérée à la télévision, elle aurait davantage agi sur l'opinion dans un sens ou dans un autre.

*
**

Droit à être informé : la traduction juridique est double. Classiquement, on pense d'abord à la liberté de la presse, au droit d'information. Et, cependant, il y a aussi un droit à être informé. Et il y a peut-être aussi un devoir de s'informer.

Là encore, nous devons être très humbles, car, lorsqu'on procède à des sondages d'opinion, on est étonné, effrayé de l'ignorance de l'opinion moyenne sur bien des sujets. Et, en démocratie, c'est grave, car être démocrate c'est croire que tout citoyen, le plus humble, j'allais dire le plus ignorant, est capable d'émettre un jugement sain sur une question qui lui est posée. Et le jugement ne peut être éclairé que par une information. L'information, la connaissance même des hommes et des faits, est donc à la base même de la démocratie. Et, cependant, en 1951, on a interrogé par

voie de sondage, les lecteurs des principaux journaux français. A l'époque, et il y a quelques mois encore, notre ministre du Travail était M. Bacon, il était dans tous les gouvernements, il était donc assez connu du grand public, il était M.R.P. et ministre du Travail. Eh bien ! pour un lecteur de *France-Soir*, M. Bacon était le ministre socialiste de l'Information ; pour un lecteur de *l'Aurore* ; c'était un marchand de jambon ; pour un lecteur du *Figaro*, M. Bacon venait de remplacer M. Chamberlain et pour un lecteur du *Parisien libéré*, journal populaire, M. Bacon était l'assassin de deux chauffeurs de taxi qui venait d'être condamné à mort à Nancy. On a posé également la question pour M. Bevan qui, à l'époque, était un homme fort connu. Je vous épargne la plupart des réponses, mais les lecteurs de *France-Soir* avaient répondu que c'était un chef indien ou un acteur de théâtre.

1. C'est évidemment assez grave. La démocratie est-elle possible quand 42 % des Français interrogés déclarent ne pas s'intéresser du tout à la politique. Là encore, il faut faire une distinction entre les femmes et les hommes. Les Françaises ont, il est vrai, le droit de vote depuis peu de temps et sont moins intégrées à la vie sociale du pays, notamment dans la partie centrale et méridionale de la France, 52 % d'entre elles répondent qu'elles ne s'intéressent pas du tout à la politique, alors que 32 % des hommes font la même réponse ; la moyenne fait 42 %.

Cela explique le phénomène grave qu'est le déclin des partis politiques, de tous les partis politiques français et le déclin de la presse politique au moins quotidienne, et même dans une certaine mesure hebdomadaire. Seuls, deux partis français parmi les très nombreux que nous avons, donnent le nombre de leurs adhérents ; encore cet effectif est-il un peu suspect, le parti communiste : 405.000 (mais on constate que *l'Humanité* ne tire que 190.000 exemplaires) ; le parti socialiste a, de son côté, 109.000 adhérents. Tous les autres partis ne donnent plus le nombre de leurs adhérents, ce qui laisse supposer qu'il n'est pas très élevé. Il y a donc très peu de Français qui adhèrent à un parti politique et il y en a très peu qui lisent des journaux politiques, puisque *l'Humanité* a le tirage que je viens de dire que le *Populaire*, organe du parti socialiste, est devenu un organe confidentiel et clandestin qui a un tirage des plus modestes ; *l'Aube*, ancien organe

du M.R.P., de la démocratie chrétienne, qui, cependant, a connu une ère de prospérité, a disparu depuis fort longtemps. La presse politique quotidienne ne joue pratiquement plus aucun rôle en France. La presse hebdomadaire, en revanche, s'est développée. Ce n'est pas une presse de partis, c'est une presse politique, mais ses tirages sont malgré tout très modéré ; le tirage le plus élevé est celui d'un hebdomadaire dont le titre parle de lui-même, qui s'appelle *Nous Deux*, 1.545.000, suivi de *Confidences*, pardon suivi d'*Intimité* 675.000, de *Confidences*, je pense que c'est synonyme, 520.000, et que l'hebdomadaire politique qui a le tirage le plus élevé en France est *Le Canard Enchaîné*, 281.000, suivi de *L'Express*, 223.000, et le tirage le plus fort des hebdomadaires d'extrême-droite est 47.000, pour *Rivarol* (1962). La démocratie est-elle possible quand tant de gens déclarent ne point s'intéresser à la politique ?

2. La démocratie est-elle possible quand l'opinion n'est pas informée ou ne demande pas à être informée ?

Je voudrais prendre un cas, évidemment un peu douloureux, mais désormais l'Algérie appartient au passé. En 1957, a paru le premier rapport de la commission des sauvegardes des libertés et droits individuels, sur les excès, les sévices et les tortures en Algérie. Il n'a été publié intégralement que par *Le Monde*, *Paris-Presse* et *Franc-Tireur*, et partiellement par *L'Humanité* et *Libération*, soit au total 9 % seulement du tirage des journaux parisiens ; 81 % des lecteurs parisiens ont donc ignoré, et s'en sont d'ailleurs fort bien portés, ce document essentiel sur la guerre d'Algérie. La démocratie est-elle possible quand l'opinion n'est pas informée et ne désire pas l'être ?

3. Troisième question : la démocratie est-elle possible avec les moyens modernes de diffusion ? Et notamment la télévision qui transforme les hommes politiques en acteurs ? Il est plus important, aujourd'hui, de réussir une bonne émission que de faire un bon discours. La partie ne se gagne plus devant les élus de la nation, ni même devant les électeurs, mais elle se gagne grâce à un mot, à un sourire, à une trouvaille. On ne demande plus, d'ailleurs, quand un homme politique a parlé, ce qu'il a dit ? mais comment a-t-il été ?

A ce degré, les moyens de diffusion modernes transforment tout simplement la démocratie en

démagogie. Nous sommes en présence d'un double paradoxe. L'élévation du niveau de vie et de culture permet une participation plus active des citoyens à la vie politique et permet une information plus large et donc une démocratisation plus étendue. En France, l'abstentionisme décroît, au fur et à mesure que croissent le degré d'instruction et le niveau de vie. Mais, et c'est un premier paradoxe, on constate que l'élévation du niveau de vie aboutit en même temps à une uniformisation des réflexes politiques, à un affaiblissement certain du pouvoir révolutionnaire et donc à une dépolitisation prononcée. Par conséquent, dans le même temps où la démocratisation se développe, la dépolitisation se développe elle aussi. Deuxième paradoxe : alors que les progrès techniques ont rendu possible l'information universelle qui est à la base et la condition du suffrage universel, de l'intéressement universel, on constate qu'en vertu des mêmes phénomènes techniques, le développement et surtout la concentration des moyens de diffusion, (le pluralisme des sources d'information est de moins en moins respecté), aboutit à une uniformisation, alors que la démocratie postule la diversité et le pluralisme. Il y a de moins en moins de journaux, et ils se ressemblent de plus en plus. Et bien des pays sont au régime de la télévision unique.

Un député français qui s'effraie de ce phénomène social et moral, donc politique, a proposé un statut de la radiodiffusion, et pour justifier ce statut il imagine ce que sera l'état d'esprit des jeunes dans une quinzaine d'années ; de ceux qui ont 15 ans aujourd'hui et qui, dans quinze ans, auront 30 ans et accéderont à l'âge des responsabilités. Ces jeunes écrit-il, qui deviennent des spectateurs assidus de la télévision auront vu pendant toute l'époque de leur formation intellectuelle et morale les mêmes chefs-d'œuvre, ils auront assisté aux mêmes reportages, ils auront entendu les mêmes commentaires, les mêmes éloges, les mêmes condamnations et ils auront également subi les mêmes médiocrités.

J'ajoute que si la démocratie vise à inculquer aux citoyens le culte des idées et de la raison, la télévision et, dans une certaine mesure, la radio — et le magazine — fait moins appel aux idées qu'aux sentiments, moins à la réflexion qu'aux réflexes, moins à la raison qu'à l'irritationnel.

Mais comme il est évidemment stupide de refu-

ser le progrès, et donc l'existence des techniques modernes de diffusion, nous voici conduits à réinventer une démocratie qui permet de sauver les valeurs de la démocratie par les moyens de techniques qui apparemment les contredit.

* * *

Droits d'informer : droit à être informé, devoir même d'être informé, c'est la première partie, c'est le premier volet du dyptique, le second plus classique étant le droit d'informer. On a fait déjà plusieurs révolutions pour la liberté de la presse. Nous sommes habitués à considérer qu'il n'y a pas de liberté publique sans liberté de la presse, sans liberté de l'information. C'est un fait d'histoire, c'est un fait vécu.

Mais nous sentons de plus en plus que cette notion qui satisfaisait nos aïeux est équivoque. Qu'il y a déjà contenu deux aspects de la liberté l'un formel, l'autre réel. Mirabeau le présentait déjà lorsqu'il disait : la loi ne fait que protéger la liberté de la presse, elle ne la donne pas. Et, en effet, le droit et la liberté de la presse étaient devenus le privilège de quelques-uns.

Il faut, il faudrait, aujourd'hui pour fonder un journal à Paris, je pense que ce serait la même chose à Bruxelles, deux milliards d'anciens francs français.

Déjà Lamennais l'observait lorsqu'il écrivait, il y a plus d'un siècle : « Il faut aujourd'hui de l'or, beaucoup d'or, pour avoir le droit de parler. Nous ne sommes pas assez riches. Silence aux pauvres. » Et Jacques Kayser a pu écrire un livre documenté et inquiet sur la presse qu'il a intitulé « Mort d'une liberté ».

1. La doctrine classique et libérale de la liberté de la presse est battue en brèche. Elle l'est par la doctrine communiste, par les doctrines autoritaires et par une nouvelle doctrine.

La doctrine communiste ? Il y a certes le fameux article 125 de la Constitution soviétique que son auteur, Staline, présentait en 1936 comme la plus démocratique du monde. « La loi garantit aux citoyens de l'URSS, la liberté de la parole, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté des cortèges et démonstrations de rue ». Aucune de nos constitutions n'avaient pensé garantir

jusqu'aux libertés des démonstrations de rue. Mais un parti unique, une presse, une agence Tass, d'ailleurs rattachée au Conseil des Ministres de l'Union Soviétique, qui se confondent avec l'État, ne font qu'un avec l'État, donnent un sens bien particulier à cette liberté.

La doctrine autoritaire veut que le journalisme soit au service, non seulement de l'État, mais d'un régime politique, voire même comme dans l'Allemagne Nazie, au service d'une communauté raciale. Nicolas II écrivait déjà à Guillaume II « Je suis complètement d'accord avec toi, la presse est une des malédictions des temps modernes ». Ni Hitler, ni Staline n'ont rien inventé.

2. La doctrine libérale garantit la liberté d'entreprise et de publication, elle la garantit face à l'État et à sa justice, mais la garantit-elle face à l'argent et à son injustice ? C'est un problème qui est, évidemment, apparu plus clairement après la guerre, et qui a fait éclater un paradoxe, que nous n'avons d'ailleurs pas encore réussi à résoudre. Après la première guerre mondiale, et plus encore après la seconde guerre mondiale, on s'est aperçu que l'industrialisation et la concentration des entreprises de presse en faisaient des affaires financières. Même lorsque le journal n'est pas au service des puissances d'argent, il est par lui-même une affaire financière.

Mais, d'autre part, on s'est mieux rendu compte, après la première et surtout après la seconde guerre mondiale, que l'information était devenue un facteur décisif du développement politique moral et culturel d'un pays, qu'elle était devenue une fonction sociale. Eclate alors le paradoxe entre des moyens d'information qui sont des affaires financières et le but de l'information, la raison d'être même de l'information qui est une fonction sociale.

Il fut une époque, au XIX^e siècle, où la presse avait conscience de sa fonction sociale, mais ne pouvait l'assumer parce qu'elle manquait de moyens, qu'elle ne touchait qu'un petit nombre de gens ou qu'un petit nombre de provinces dans un pays.

Pendant son procès, après son fameux article « J'accuse » dans l'*Aurore*, Zola déclarait « Tout semble être contre moi. Les deux Chambres, le pouvoir civil, le pouvoir militaire, les journaux à grand tirage, l'opinion publique qu'ils ont empoi-

sonnée et je n'ai pour moi que l'idée, un idéal de vérité et de justice, mais je suis bien tranquille, je vaincrai. » Et Jacques Kaiser qui cite ces mots de Zola ajoute « Qui songerait aujourd'hui à engager un tel combat ? Qui, même s'il parvenait à lancer un numéro spécial de journal, affronterait le ridicule en s'écriant : « J'ai contre moi les entreprises de radio et de télévision, le micro m'est interdit, l'écran m'est refusé, cependant je suis bien tranquille, je vaincrai. »

3. C'est pourquoi une doctrine nouvelle du droit d'information et de la liberté réelle de la presse, s'est dégagée peu à peu sous l'influence d'ailleurs conjugée, de l'idéologie communiste et de la conception catholique de la liberté. Antinomiques, certes, dans leurs fondements et dans leurs raisons, mais qui, sur ce plan là, se sont retrouvées, pour admettre qu'une liberté qui n'a pas les moyens de s'exprimer ou de se défendre, n'en est pas une. La liberté de prendre un congé, même payé, chacun le sait, c'est pour certains aller sur la côte d'Azur, et pour d'autres de rester chez eux. La liberté de l'enseignement permet aux riches d'envoyer leurs enfants dans des écoles de leur choix, elle oblige les pauvres à les envoyer dans les seules écoles publiques, je parle de la France. C'est toute la différence entre la liberté formelle et légale et une liberté réelle et pratique. Et, jamais, à mon sens, n'a été plus vrai le mot de Lacordaire « Entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ».

DES MOYENS ET DES ERREURS

Pour affranchir la presse, on a donc pensé, notamment dans mon pays, à la loi. C'est un ministre de l'information, démocrate-chrétien, peu suspect de pensées hétérodoxes, et encore moins communistes, M. Pierre-Henri Teitgen, qui s'exprimait à la belle époque, je veux dire en 1944, de la manière suivante : « Il n'y a pas de liberté de presse quand les moyens matériels par lesquels s'expriment nécessairement ces libertés sont détenus par des puissances qui les utilisent aux fins de leurs intérêts. Il n'y a pas de liberté de la presse, même si une loi la consacre, dans un régime où une entreprise de presse honnête et propre est nécessairement déficitaire. Il n'y a pas de liberté de presse dans un régime où tous les services acces-

soires de la presse, ceux qui diffusent les journaux, ceux qui réunissent les publicités des journaux, ceux qui donnent des informations sont en fait entre les mains des grandes organisations économiques ». Et Joseph Rovin adaptant ou plagiant le mot de Lacordaire, écrivait, tout récemment : « En matière d'information comme dans d'autres secteurs, le libéralisme, le laisser-faire est devenu l'ennemi le plus dangereux de la liberté ».

On s'est donc efforcé, par la loi et l'intervention de la puissance publique, de préserver cette liberté réelle de la presse. Les moyens ont été nombreux, on a multiplié les aides financières de l'État pour que toutes les forces politiques ou sociales puissent avoir leur presse et leur moyen d'expression. Le prix du papier, le prix des communications, le prix des transports et les charges fiscales des entreprises de presse n'ont rien de comparable avec celles des entreprises normales ; elles sont très sensiblement inférieures, et même scandaleusement inférieures quelquefois. Mais c'est un élément essentiel de la liberté, parce qu'elle permet aux journaux pauvres de survivre et de lutter vaillamment contre le phénomène écrasant et uniformateur de la concentration.

Cependant, si les démocraties occidentales ne sont pas au régime du parti unique, elles sont de plus en plus, et c'est presque aussi grave, au régime du journal unique. Tout l'Ouest de la France, et notamment la Bretagne — sauf le Finistère — n'a qu'un journal, à Rennes, et c'est *Ouest-France*, 500.000 exemplaires, journal démocrate chrétien. Une autre région, le Sud-Ouest de la France, une dizaine de départements, un seul journal la *Dépêche du Midi*, de tendance radicale-socialiste. Il est bien certain que les partis de gauche, en Bretagne, et les partis modérés dans le Sud-Ouest ont les plus grandes difficultés à lutter contre l'influence d'un journal unique.

Deuxième moyen de sauvegarder une liberté réelle de l'information dans une démocratie : la protection juridique. Léon Blum, en 1936, avait proposé un statut de la presse garantissant sa liberté, sa liberté réelle, non seulement à l'égard de l'État, elle l'était de 1881, mais à l'égard de l'argent. Le Sénat, que pourtant à l'époque on appelait le Sénat républicain, a rejeté le statut proposé par Léon Blum. Une ordonnance de 1944 prise par le général de Gaulle a repris plusieurs idées essentielles du statut de 1936 qui tendait à

mettre à l'abri les journaux de l'influence, de la pression, de l'intrusion de l'argent ; il n'y a réussi qu'à demi.

Enfin, on a tenté après la guerre, d'assurer une base coopérative à tous les moyens dont doit disposer la presse, en amont et en aval. On avait pu constater avant la guerre que les fabricants et les marchands de papier tenaient à leur disposition les journaux, ou pouvaient les tenir à leur disposition, soit par le prix, soit même par l'approvisionnement, et pouvaient, par surcroît, grâce au bénéfice fait sur le papier, créer leurs propres journaux. On a créé un système coopératif, un comptoir du papier qui permet d'approvisionner à des prix convenables l'ensemble des journaux.

Pour l'agence de presse qui, comme dans la plupart des démocraties occidentales est unique, nous avons attendu 1957 pour instituer un véritable statut garantissant son autonomie à l'égard de l'État. Avant guerre, l'agence Havas était à la fois une agence d'information et une agence de publicité, et la publicité pouvait contaminer l'information. Par surcroît, les représentants de cette agence Havas, dans les pays étrangers, servaient souvent le quai d'Orsay. Aussi le Gouvernement comblait-il le déficit de l'agence.

Enfin, on avait pu constater avant guerre que l'entreprise Hachette, « le trust vert », tenait à sa disposition les journaux en refusant de les distribuer ou en leur imposant des conditions onéreuses de distribution ; on a donc créé au lendemain de la guerre un système coopératif qui, en grande partie par inexpérience, a dû peu à peu composer avec l'ancienne maison Hachette, de sorte que l'on peut dire aujourd'hui que le système coopératif est plus formel que réel.

Après ce tableau rapide des difficultés et des solutions, il faut reconnaître que les réformateurs d'hier et d'aujourd'hui avaient commis deux erreurs. La première, c'est d'avoir oublié qu'une entreprise de presse est aussi une entreprise commerciale et industrielle, hélas ! soumise aux servitudes économiques et financières de toute entreprise capitaliste. En plus de cela, la presse de la Résistance, chez nous, s'était fondée sans capitaux, sans capital même. Le Gouvernement avait prêté 300.000 francs de l'époque à chaque journal. Eh bien ! puisque l'argent n'allait pas à la presse, la presse hélas ! a été peu à peu à l'argent.

La seconde erreur, c'est que ceux qui avaient, sous l'occupation, rêvé d'une presse nouvelle, l'avait conçue comme une espèce d'îlot hérissé de défenses, contre ce qu'ils appelaient la corruption, « Un îlot, dont les habitants auraient certes des idées différentes, et peut-être opposées, mais qui pourraient les exprimer et les défendre avec une conscience dégagée de tout lien d'intérêt matériel. Ils pourraient ainsi tracer librement les chemins par où s'engagerait la politique française ». C'était un idéalisme très respectable, mais un rêve, car il était difficile de faire de la presse un îlot au milieu de l'océan d'une société demeurée dans son essentiel capitaliste dont l'organisation économique et sociale n'avait pas tellement évolué.

SOLUTIONS

Il y a évidemment des solutions. Et je reviens à mon double critère du début, d'un régime démocratique.

1. Il faut assurer dans un régime démocratique le contrôle et la relève du pouvoir, il faut donc garantir la liberté de l'information. En ce qui concerne la presse, il convient donc de maintenir le contrôle des sources et des moyens et également de l'aide qui est accordée aux organes de presse et qui devrait d'ailleurs satisfaire à un minimum d'exigences sociales. Il est connu, ce n'est pas un secret de la profession, qu'il existe actuellement en France, un quotidien d'information qui vit uniquement sur les bénéfices réalisés par son propriétaire « sur la presse du cœur » qu'il publie d'autre part.

La deuxième recherche est celle même du statut des journaux. Il existe des expériences aux Pays-Bas, au Japon et en Angleterre. C'est une affaire de droit, car toutes les idées tournent autour de celle de fondation. La fondation chez nous ne permet malheureusement pas de faire des bénéfices, et une entreprise industrielle et commerciale en fait nécessairement. Mais autour de l'idée de fondation garantissant la stabilité et l'indépendance de l'entreprise, on pourrait imaginer un statut de journaux qui permettrait d'avoir les garanties morales et juridiques d'une fondation, et en même temps d'exercer une activité industrielle et commerciale.

Dans d'autres journaux, et je crois que c'est le cas du *Times* de Londres, des gouverneurs qu'on

appelle des « trusties », hommes d'âge, anciens magistrats, réputés pour leur indépendance d'esprit et pour leur honnêteté à l'égard des puissances d'argent et des puissances politiques, garantissent l'indépendance du journal, prennent éventuellement les décisions qui permettent de préserver cette indépendance.

* Deuxième solution en ce qui concerne la radiotélévision. La radiotélévision est l'arme absolue de l'information qui ne peut pas être mise inconditionnellement dans les mains d'une seule puissance publique — ou privée. En Allemagne, la radiotélévision ne dépend pas de la République Fédérale mais des Länder. En 1961, le chancelier Adenauer a voulu créer une chaîne de télévision d'État, ou tout au moins fédérale, sans doute pour contrebalancer dans certains Länder l'influence socialiste. L'affaire a été soumise à la cour constitutionnelle de Karlsruhe et le décret du gouvernement fédéral a été annulé par la Cour avec notamment l'attendu suivant : cet instrument moderne de l'opinion ne saurait être remis à l'État ni à un groupe social quelconque.

Mieux vaut un statut démocratique de la télévision, mieux vaut le pluralisme des émetteurs que pas de statut du tout. Il y a l'exemple belge ; il y a l'exemple britannique où la télévision indépendante et commerciale est sous le contrôle du ministre des PTT qui désigne son directeur. Quant à la BBC, il existe un conseil de gouverneurs, un conseil de sages, nommés par la Reine pour une durée suffisante pour le rendre indépendant du gouvernement britannique, indépendant de la puissance publique comme de la puissance économique et qui garantit à la satisfaction des usagers des journalistes, des partis et des gouvernements l'indépendance de la radiotélévision. Il n'existe rien de comparable actuellement en France.

Doit-on aller plus loin ? Et coiffant aussi bien la presse que la radiotélévision, doit-on envisager la création d'un organisme central bâti sur le type coopératif et tripartite, puissance publique, usagers (c'est-à-dire téléspectateurs et lecteurs) organes de presse, de radio et de télévision. Doit-on envisager une sorte d'établissement public qui élaborerait la politique de soutien, garantirait le libéralisme, protégerait les informateurs des atteintes du dehors et des abus du dedans. Solution globale qui n'est peut être pas nécessaire actuellement dans certains pays, mais qui risque de le devenir dans

tous, si les moyens de diffusion modernes continuent de se développer.

2. Deuxième critère : la démocratie doit assurer la participation du citoyen à la vie politique et économique du pays.

Là, c'est un effort qui relève non seulement de la puissance publique, mais de tous les moyens d'éducation, par les mille et un procédés dont dispose l'éducation. Il faut bien reconnaître, qu'aujourd'hui, l'opinion publique est comme neutralisée par la presse à grand tirage et en grande partie par la radio-télévision, en dehors d'un réveil éphémère et peu fréquent pendant les périodes d'élection. L'esprit de la démocratie s'en trouve vicié et ses fondements compromis.

C'est évidemment à cette double condition, émancipation des moyens d'expression tant à l'égard de la puissance publique que de la puissance économique, et participation active et continue à la vie politique par tous les moyens de l'éducation que la démocratie peut être mise au service de l'information et l'information au service de la démocratie.

NI FATALE NI NECESSAIRE

La démocratie, contrairement à ce que nos pères ou nos grands-pères croyaient et enseignaient, n'est pas toujours fatale, elle n'est pas toujours nécessaire ni même toujours possible. Elle n'est pas fatale, car le développement de l'instruction, celui de la presse, celui de la radio et même celui du suffrage universel n'ont pas développé pour autant la démocratie telle qu'on l'entend classiquement, mais plutôt contribué au développement du contraire de la démocratie. Sans doute, en raison de toutes sortes de révolutions de transformations brutales, sociales ou politiques, mais sans doute aussi parce que les hommes ont oublié que la démocratie n'allait jamais d'elle-même, qu'elle était un effort permanent et d'abord un effort sur soi.

Elle n'est pas fatale. Elle n'est pas non plus toujours nécessaire, ni même possible. Elle suppose certainement un degré de développement économique, culturel et donc politique. Cela ressort du spectacle du monde et notamment du tiers-monde. Mais on peut se demander si la démocratie correspond non seulement à un certain degré, mais à un

certain point optimum en deçà duquel elle est impossible, mais au-delà duquel, hélas ! elle devient de nouveau impossible. La démocratie ne serait pas une ligne continue et montante, mais suivrait plutôt le dessin d'une sinusoïde avec des sommets et hélas des abîmes.

La démocratie n'est pas non plus toujours possible. Il est bien certain que des pays subissant des mutations brusques, — révolutions sociales, indépendance politique qui d'ailleurs vont quelquefois de pair — ne sont pas adaptés aux méthodes politiques de la démocratie, ni même aux méthodes économiques du capitalisme ; il faut s'en rendre compte et être assez lucide pour l'admettre. La démocratie est un régime où le pouvoir est contrôlé et où l'opposition assure la relève du pouvoir. Encore faut-il que, physiquement parlant, le pays soit en mesure d'avoir deux équipes permettant la relève du pouvoir. Or, les pays qui accèdent à l'indépendance, en Afrique notamment, et même, hélas ! en Algérie, sont tout juste capables, quand ils le sont, de créer une équipe, un nombre suffisant d'hommes en mesure de prendre en charge l'administration et les destinées de leur pays. Ils ne peuvent se payer le luxe d'une opposition, c'est-à-dire d'une équipe de relève et de rechange.

Quand l'opposition se manifeste, elle est individuelle, mais elle file assez vite en prison ou en exil. Beaucoup d'hommes qui seraient capables de prendre en charge l'Algérie ne sont pas à Alger, mais à Paris, par la faute, bien sûr, de la guerre, mais par la faute aussi, c'est une parenthèse, d'Alger. Des phénomènes analogues se produisent dans d'autres pays africains.

La démocratie n'est pas toujours possible dans de nombreux pays et, par conséquent, le conflit de l'information et de la démocratie ne se pose pas dans ces pays, l'information est à sens unique.

Mais si la démocratie n'est pas fatale, le contraire non plus. S'il y a un poids de l'histoire, s'il y a un poids même des techniques modernes dont les réactionnaires, ont bien tort de sourire, car il existe, il y a aussi une pesanteur de l'humain, une pesanteur de l'homme dont les matérialistes, qui sont quelquefois d'ailleurs les réactionnaires, ont bien tort, eux aussi, de sourire. Lorsque le général de Gaulle disait, il y a quelques années, en parlant de l'Union Soviétique : « L'Université y tuera le parti communiste », il était une fois de plus assez

bon prophète. On a pu voir, quelques années après, un poète, un vrai, réciter ses poèmes devant la jeunesse moscovite, et le poète rentrer chez lui, même aller lire ses poèmes à l'étranger, et la jeunesse moscovite rentrer chez elle. La déstalinisation, si elle se poursuit, c'est une redécouverte de la démocratie c'est un peu de liberté qui s'insinue dans un univers et une société qui n'en connaissait plus.

D'un autre côté, nos sociétés occidentales se socialisent inconsciemment ou consciemment, car en succombant ou en cédant aux techniques modernes, soit d'encadrement, soit de diffusion, soit d'information, elles s'uniformisent, elles se socialisent, elles se rapprochent d'un régime, qui pourtant nous semble si éloigné et si étranger.

Cette seconde conclusion est un peu plus optimiste que la première, car elle permet à la limite

d'espérer que la solution du grand schisme, du grand schisme de l'occident, au total, qui divise en deux l'Allemagne, l'Europe, chacun de nos pays, en tout cas, la France et l'Italie, et quelquefois même chacune de nos consciences, ce grand schisme peut trouver son dénouement, non point dans un nouveau conflit, dans un nouveau déchirement, intérieur ou extérieur, mais dans un rapprochement progressif des deux systèmes de société et des deux systèmes politiques.

A une condition, cependant, c'est que les deux régimes et les deux sociétés, qui, consciemment à l'Ouest, inconsciemment à l'Est, sont en train de se ressembler, notamment quant aux techniques de l'information, n'oublie pas un vieux propos d'un philosophe qui servira de conclusion à cette communication : « Une société devient un enfer dans la mesure où on veut en faire un paradis ».

